



Budget primitif 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025



ville de
Maxéville



“

L'année 2025 correspond au cinquième exercice budgétaire du mandat en cours.

Il sera le dernier exercice complet du mandat et verra aboutir les différents projets portés par la municipalité, pour lesquels elle a été élue en 2020.

”

2025

Éditorial

L'année 2025 correspond au cinquième exercice budgétaire du mandat en cours. Il sera le dernier exercice complet du mandat et verra aboutir les différents projets portés par la municipalité, pour lesquels elle a été élue en 2020.

Le débat sur les orientations budgétaires, qui s'est tenu le 17 décembre 2024, a été l'occasion de constater que le contexte économique et budgétaire dans lequel évoluent les collectivités territoriales est très incertain. Au stade de la finalisation du présent budget, les lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2025 n'ont toujours pas été adoptées et leurs futurs impacts sur le budget 2025, et suivants, ne sont pas connus. Selon les informations disponibles à ce stade, l'impact sur les recettes et dépenses de fonctionnement de la ville, pourrait dégrader son épargne brute, et ses recettes d'investissement pourraient baisser.

Le cap budgétaire fixé au début de notre mandat est toujours pertinent. Il a permis de produire de meilleurs résultats financiers, d'absorber les crises financières et sanitaires passées, ainsi que d'envisager avec moins d'appréhension les probables ponctions financières futures. Il devra encore guider la préparation du budget 2025 :

- Gestion exigeante en matière de dépenses de fonctionnement, en dépit des hausses de dépenses consécutives aux décisions de l'État ou induites par l'inflation ;
- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement selon les orientations prévues ;
- Maintien d'une fiscalité attractive et limitée aux seuls besoins de financement ;
- Limitation maximale du recours à l'emprunt, avec le maintien d'une cible de capacité de désendettement proche de 6 ans en fin de mandat.

Dans la continuité et en complément des orientations budgétaires, ce rapport propose une lecture simple et synthétique du budget primitif 2025 de notre Ville.



Christophe CHOSEROT
Maire de Maxéville
Vice-président de la Métropole du Grand Nancy
Conseiller régional Grand Est



Préambule

Le budget primitif 2025 constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel de la Ville. Il intègre les éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales de documents d'informations budgétaires et financières.

Sommaire

Section de fonctionnement	6
Les charges générales	10
Les dépenses du personnel	11
Les charges de gestion courante.....	12
Les charges financières.....	13
Les autres charges diverses.....	14
Les recettes fiscales	15
Les autres charges diverses.....	14
Les autres impôts et taxes (hors fiscales)	16
Les dotations et participations.....	17
Les produits de services (recettes tarifaires et domaniales) et les autres produits de gestion courante	18
Les autres recettes de fonctionnement	19
Section d'investissement.....	20
Les études, travaux et équipements	24
Le remboursement de la dette (annuité pour 2025).....	26
Les subventions	28
L'emprunt	29
Les autres recettes	30

Éditeur: Mairie de Maxéville
représentée par son maire Christophe CHOSEROT
14 rue du 15 septembre 1944, 54 320 Maxéville
Tel: +33 (0)3 83 32 30 00
Courriel: contact@mairie-maxeville.fr
Site internet: www.maxeville.fr
Directeur de la publication: Christophe CHOSEROT
Mise en page: service communication
Parution: février 2025

Section de fonctionnement

ANNÉE 2025

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

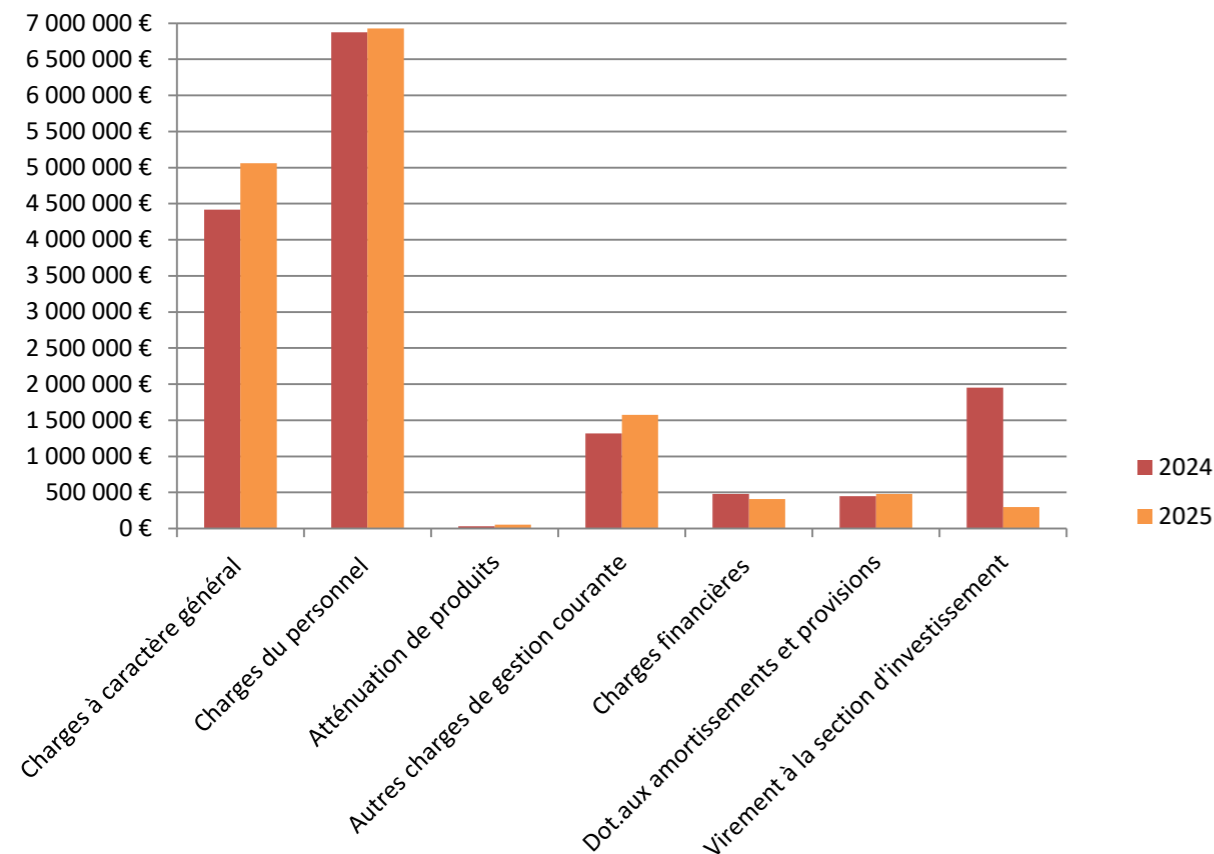
	Budget total 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	4 776 767	5 060 687
012 Charges du personnel	6 875 000	6 926 000
014 Atténuation de produits	66 800	56 000
65 Autres charges de gestion courante	1 218 170	1 576 863
Dépenses de gestion courante	12 936 737	13 619 550
66 Charges financières	485 300	410 000
Autres dépenses	485 300	410 000
042 Autres dépenses d'ordre	510 000	480 000
DEPENSES D'ORDRE	510 000	480 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 13 932 037 14 509 550

023- Virement à la section d'investissement 1 595 963 730 450

TOTAL BUDGET 15 528 000 15 240 000

BUDGET PRIMITIF



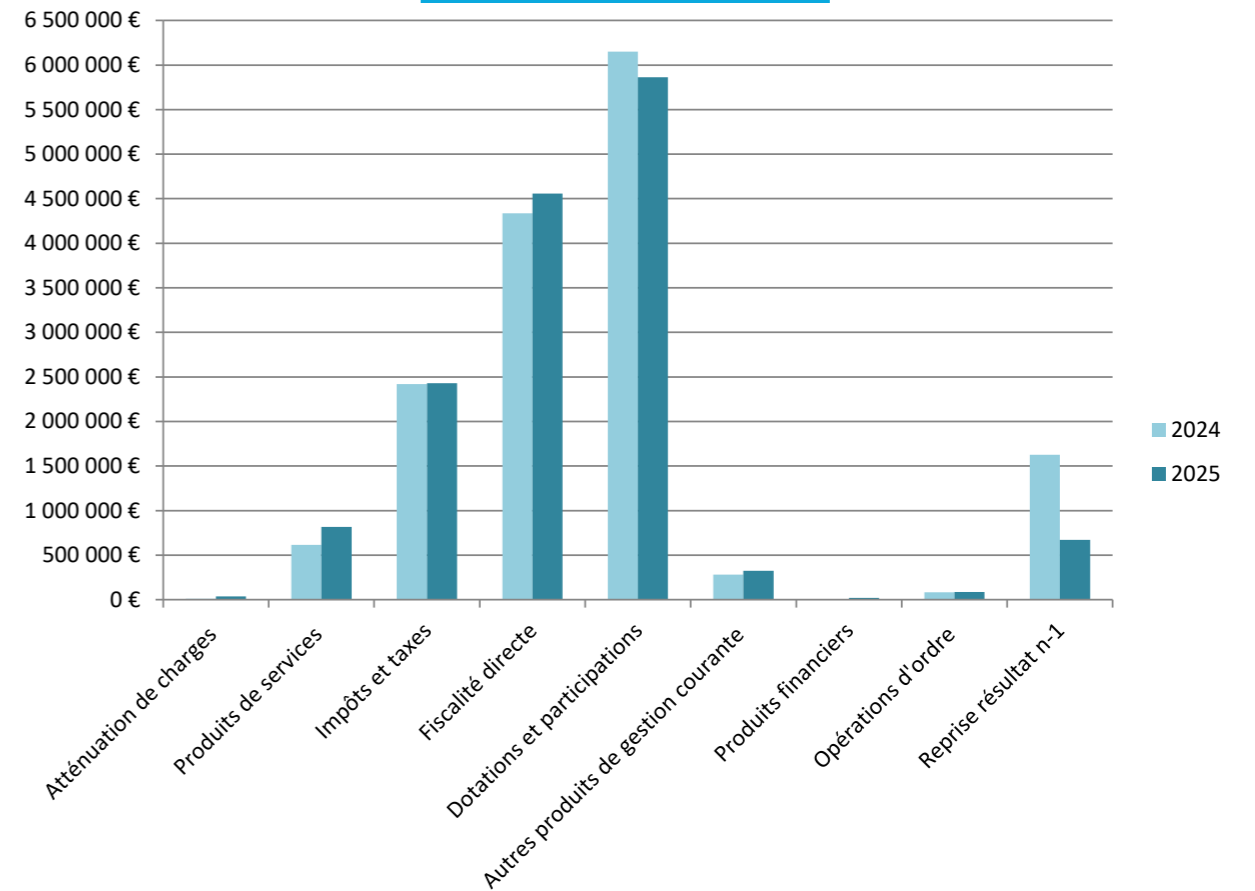
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget total 2024	BP 2025
013 Atténuation de charges	10 500	36 888
70 Produits de services	614 974	817 162
73 Impôts et taxes	2 419 000	2 429 000
731 Fiscalité locale	4 336 000	4 557 000
74 Dotations et participations	6 151 600	5 863 550
75 Autres produits de gestion courante	282 030	324 100
Recettes de gestion courante	13 814 104	14 027 700
76 Produits financiers	0	20 300
77 Produits exceptionnels	200	0
Autres recettes	200	20 300
042 Opérations d'ordre	88 200	87 000
RECETTES D'ORDRE	88 200	87 000
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 902 504	14 135 000

002- Reprise résultat n-1 1 625 496 1 105 000

TOTAL BUDGET 15 528 000 15 240 000

BUDGET PRIMITIF



Dépenses réelles 14,02 M€ + 6,9% **synthèse** **Recettes réelles** 14,05 M€ + 1,7%

Les charges générales

Ces charges figurent au chapitre 011 et s'élèvent au total à

5,06 M€

Les dépenses de personnel

Ces charges figurent au chapitre 012 et s'élèvent à

6,93 M€

PRINCIPALES DÉPENSES

Gestion des temps péri et extra scolaires 1 084 000€
Électricité, gaz, eau, carburant, fioul (fluides) 679 000€
Assurance statutaire 235 000€
Autres assurances 70 000€
Restauration scolaire 391 000€
Fournitures de petit équipement 191 000€
Entretien terrains, espaces verts, bâtiments, voiries 125 000€
Location du bâtiment pour les Services Techniques 290 000€
Contrats de maintenance 174 500€
Transports collectifs 79 000€
Contrats de prestations de services 336 800€
Location flotte automobile 223 000€

Tendance

+ 5,9%

Les dépenses en fluides sont stabilisées. Les prévisions budgétaires 2024 ont subi des aléas qui ont fait augmenter de nombreux postes :

- le coût de la restauration scolaire et de l'animation périscolaire
- l'entretien et la réparation des véhicules et de la voirie
- la maintenance des bâtiments communaux
- les assurances
- les frais de télécommunication

Les efforts d'optimisation seront maintenus dans tous les services de la Ville afin de contenir l'évolution des dépenses. Cependant, il est prévu une hausse de certains postes de dépenses pour financer l'acquisition d'équipements à meilleure performance énergétique, l'impact de l'inflation (+1,3 % en 2025) sur tous les différents postes de charges à caractère général détaillés ci-après.

Poids

36%

Les charges à caractère général montrent une hausse importante de 0,28 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025.

PRINCIPALES DÉPENSES

Rémunération des fonctionnaires 3 692 000€
Charges patronales (URSSAF, caisses retraites) 1 987 000€
Rémunération des agents contractuels 894 000€
Rémunération du directeur de la MJC 80 000€
Rémunération apprentis 37 000€
Tickets restaurants 50 000€
Subvention Comité des Œuvres Sociales de Maxéville 30 000€
Rémunération du personnel vacataires 17 000€

Tendance

+ 1%

Dans un souci de maîtrise des dépenses de personnel, le mode de calcul des prévisions de dépenses de personnel du budget principal 2025 s'appuient sur une analyse serrée des données sociales de l'année 2024 (effectif, ETP, nombre de postes pourvus, heures supplémentaires, absentéisme...) actualisées au moment de l'élaboration du budget.

Ces données ont été complétées par des dépenses supplémentaires contraintes :

- le coût du Glissement Vieillesse Technicité ;
- la hausse prévisible du coût de la réforme des retraites CNRACL (+ 4 points d'indice sur les bases de contributions patronales) ;
- la participation des employeurs à la garantie du maintien de salaire : hausse du taux de 0,3%.

Par contre, la masse salariale de la Ville est diminuée du coût des postes transférés dans la gestion de la masse salariale du CCAS, l'estimation s'élève à 457 000 €. Enfin, pour les agents mis à disposition par la Ville au CCAS, le coût sera refacturé au CCAS, chaque année.

Poids

49%

Cette démarche de fiabilisation aboutit donc à des prévisions de dépenses de personnel évaluées à 6,93 M€. Le budget principal 2025 est en légère augmentation de 0,06 M€ par rapport au BP 2024.

Les charges de gestion courante

Ces charges figurent au chapitre 65 et s'élèvent au total à

1,58 M€

PRINCIPALES DÉPENSES

Subventions de fonctionnement	534 000€
Rémunération des élus et charges patronales	173 000€
Exploitation DSP crèche municipale	155 000€
Subvention au CCAS	397 000€
Subvention à la CDE	35 000€
Infogérance : facturation du matériel et des prestations de services effectuées par la Métropole du Grand Nancy	160 000€
Subvention aux ménages pour travaux de façades et d'isolation	40 000€

Tendance

+ 29,4%

Certaines dépenses du chapitre 65 sont stables, comme la répartition des charges intercommunales du CILM et les subventions versées aux associations. Par contre, d'autres postes sont en augmentation comme l'infogérance (+ 60 k€), les subventions versées aux budgets annexes (+ 314 k€) et celle de la crèche "Les Colibris" (+ 18 k€).

La ville maintient un soutien renforcé aux associations.

Poids

11%

Au global, le chapitre 65 enregistre une hausse de 0,36 M€ passant de 1,22 M€ au BP 2024 à 1,58 M€ au BP 2025.

Les charges financières

Ces charges figurent au chapitre 66 et s'élèvent à

410 000€

CHARGES FINANCIÈRES

410 000€

Tendance

- 15,5%

Les charges financières liées à la dette du budget principal s'élèvent à 410 000€ contre 485 300€ au BP 2024, soit une baisse de 0,75 M€.

Cette baisse est liée en partie à la fin de l'emprunt EPFL et de la diminution naturelle de la dette, sans nouvel emprunt.

Poids

3%

Il est noté que la Banque Centrale Européenne poursuivra sa baisse de taux en 2025.

Après deux réactualisations de ses taux directeurs en 2024, elle prévoit une nouvelle baisse de 25 points de base des taux directeurs. Ce processus devrait encore se poursuivre au cours des prochains mois, favorisant le contexte financier pour envisager un nouvel emprunt en 2025 afin de réaliser des projets d'investissement.

Les autres charges diverses

Ces charges figurent au chapitre 014 (atténuations de produits) et s'élèvent à

56 000 €

PRINCIPALE DÉPENSE

Reversement de la fiscalité
"taxe électricité à la Métropole"
50 000 €
Dégrèvement TH
6 000 €

Tendance

- 16,2 %

Elles se regroupent dans la catégorie des « atténuations des produits » et concernent le reversement de la taxe d'électricité à la Métropole (application du pacte financier) et la prise en compte des dégrèvements accordés au niveau de la taxe d'habitation.

On citera aussi...

les dépenses d'ordre de la section

Amortissement des biens
410 000 €

Virement vers la section
d'investissement
730 450 €

Les recettes fiscales

Ces recettes figurent au chapitre 731 et s'élèvent à

4,56 M€

PRINCIPALES RECETTES

Taxes foncières
et d'habitation
4 000 000 €
Taxe sur la
consommation
d'électricité
180 000 €
Taxe additionnelle
aux droits de mutation
240 000 €
Taxe publicité extérieure
90 000 €

Tendance

+ 5,1 %

Depuis 2021, la Ville perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Toutefois, et afin de garantir à toutes les communes une compensation correspondant au montant de THRP supprimé, un mécanisme d'équilibrage neutralisant les sur ou sous compensations a été mis en place. Ce mécanisme est dénommé coefficient correcteur.

L'augmentation des recettes fiscales prévue au BP 2025 (+ 0,22 M€) au regard de celles du BP 2024 s'explique par :

- La revalorisation annuelle et forfaitaire des bases d'imposition : les bases d'imposition des locaux affectés « Habitation » ou « Établissement Industriel » sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédant la taxation. Il a été appliqué une revalorisation forfaitaire de +1,7 % pour 2025.

En ce qui concerne les locaux professionnels, le coefficient de revalorisation est fixé au niveau départemental et dépend de la variation des loyers des locaux professionnels, par catégorie de locaux et secteur géographique.

- Un bon maintien des taxes additionnelles au droits de mutation et publicité extérieure.

Poids

31 %

Aucune augmentation du taux communal des taxes foncières pour 2025 :

- Foncier bâti (FB) : 32,19 %
- Foncier non bâti (FNB) : 16,76 %
- Taxe d'habitation (habitation secondaire) : 11,35 %

Les autres impôts et taxes (hors fiscales)

Elles correspondent au chapitre 73 et s'élèvent à

2,43 M€

PRINCIPALES RECETTES

Dotation de solidarité
communautaire
419 000€

Compensation réforme sur
la taxe professionnelle
2 010 000€

Tendance

+ 0,4%

Ils regroupent la dotation de solidarité communautaire et la compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Poids

16%

Ces recettes sont plutôt stables.

Les dotations et participations

Ces recettes figurent au chapitre 74 et s'élèvent à

5,86 M€

PRINCIPALES RECETTES

Dotation Globale
de Fonctionnement (DGF)
4 283 000€

Dotation Politique
de la Ville (DPV)
340 000€

Compensation par l'État des
exonérations de taxes locales
313 000€

Aides de l'État aux dépenses
Enfance / Jeunesse
APREM / postes créés
377 000€

Participations diverses
303 400€

Part fonctionnement
du FCTVA
10 000€

Tendance

- 4,7%

Le montant prévu de la DGF en 2025 est prévu en légère augmentation de 177 000 M€ par rapport en 2024.

Pour rappel, une loi spéciale destinée à éviter un arrêt et le blocage des administrations du pays a été mise en place lors des premiers jours de l'année 2025, après la censure du précédent gouvernement. Afin de surmonter une paralysie budgétaire, ce texte d'urgence garantit notamment aux collectivités le versement de leurs dotations de fonctionnement pour les prochaines semaines. Elles doivent ainsi percevoir, dès janvier, leur DGF sur la base de son montant global et des règles d'attribution de l'année 2024.

On notera par contre, la baisse des aides de l'Etat aux niveau des dépenses enfance/ jeunesse (- 30 000€) et la Dotation Politique de la Ville (en 2025, il est prévu d'encaisser uniquement des soldes d'anciens projets : - 288 000€).

Poids

40%

Elles représentent un peu de moins de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.

Les produits de services (recettes tarifaires et domaniales) et les autres produits de gestion courante

Ces recettes figurent aux chapitres 70 et 75 et s'élèvent à

1,14 M€

PRINCIPALES RECETTES

Redevances services communaux 401 000 €
Remboursement par la CDE et le CCAS de la mise à disposition du personnel de la Ville 248 000 €
Revenus des immeubles 98 000 €
Remboursement assurances 180 000 €
Remboursement des charges intercommunales par la commune de Laxou 130 000 €

Tendance

+ 27,2 %

Ils regroupent les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services délivrés à la population par la commune (restauration scolaire, centres de loisirs, théâtre...).

Les autres recettes de gestion courante sont composées de produits de gestion courante (location des bâtiments communaux...), des atténuations de la masse salariale (remboursement des salaires par l'assurance statutaire) et la refacturation aux budgets annexes et à la commune de Laxou.

Poids

8 %

Les recettes des services communaux sont particulièrement dépendantes des événements (hausse des prix, inflation...) qui font fluctuer la fréquentation et le recours aux services de la ville. L'impact des hausses successives de tarifs des services communaux n'a pas été répercuté dans le prix facturé aux usagers pour répondre aux politiques volontaristes de la Ville en matière de solidarité et maintien de services publics accessibles à tous.

Les autres recettes de fonctionnement

Ces recettes figurent aux chapitres 76 et 013 et s'élèvent à

57 100 €

LES AUTRES RECETTES RÉELLES

Atténuations de charges (au chapitre 013) 36 800 €
Recettes financières (au chapitre 76) 20 300 €

Elles correspondent aux remboursements CPAM sur arrêt maladie du personnel contractuel et l'atténuation de charges sociales. Ces recettes sont très fluctuantes.

La participation éventuelle du fonds de soutien dans la gestion de l'emprunt à risque est inscrite dans le chapitre des recettes financières et varie en fonction du taux variable de l'emprunt au moment de l'échéance annuelle.

On citera aussi... les recettes d'ordre de la section

Travaux en régie (au chapitre 042) 82 000 €

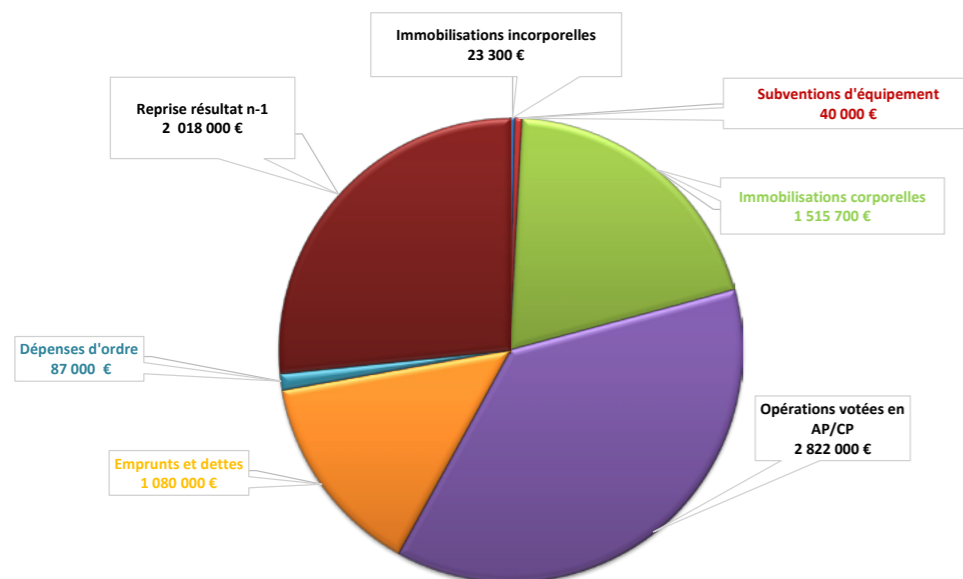
Section d'investissement

ANNÉE 2025

Les dépenses réelles d'investissement reflètent le programme des projets inscrits au PPI. Conformément aux orientations budgétaires approuvées en décembre dernier, l'équilibre de la section d'investissement confirme un besoin d'emprunt de 3,2 M€ pour assurer le financement total des travaux et équipements prévus au BP 2025.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

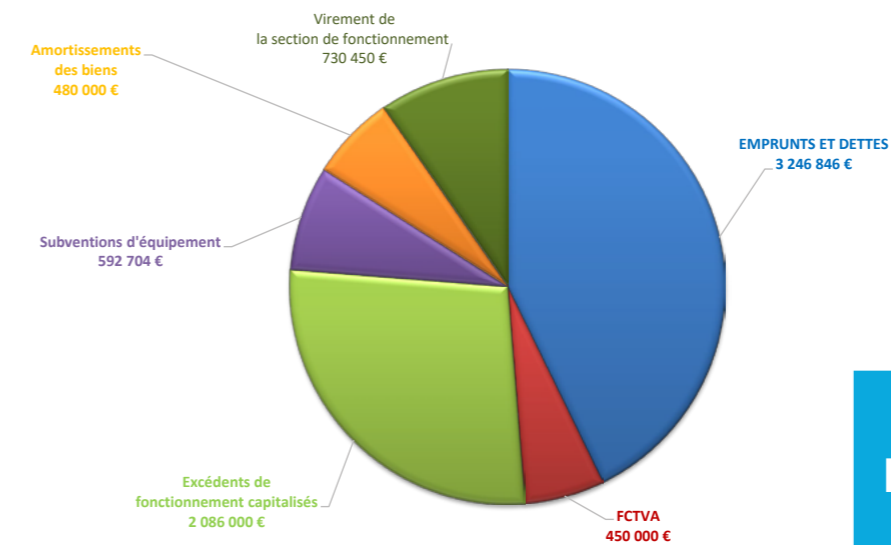
	Budget total 2024	REPORTS 2024	Nvx crédits	BP 2025
20 Immobilisations incorporelles	13 011		23 300	23 300
204 Subventions d'équipement	50 000		40 000	40 000
21 Immobilisations corporelles	1 356 874	350 099	1 165 601	1 515 700
Opérations votées en APC/CP	2 910 000			2 822 000
Dépenses d'équipement	4 329 885	350 099	1 228 901	4 401 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	15 000			
16 Emprunts et dettes	1 670 213		1 080 000	1 080 000
DEPENSES FINANCIERES	1 685 213		1 080 000	1 080 000
040 Dépenses d'ordre	88 200		87 000	87 000
041 Opérations patrimoniales	20 702			
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	108 902		87 000	87 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 124 000	350 099	2 395 901	5 568 000
001- Reprise résultat n-1				2 018 000
TOTAL BUDGET	6 124 000			7 586 000



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT TOTAL :
7 586 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Budget total 2024	REPORTS 2024	Nvx crédits	BP 2025
13 Subventions d'investissement	700 540	283 176	309 528	592 704
16 Emprunts et dettes	2 322 165		3 246 846	3 246 846
Recettes d'équipement	3 022 705	283 176	3 556 374	3 839 550
10 Dotations, fonds divers et réserves	300 000		450 000	450 000
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	600 000		2 086 000	2 086 000
024 Produits de cession d'immobilisations	2 000			
RECETTES FINANCIERES	902 000		2 536 000	2 536 000
040 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	510 000		480 000	480 000
041 Opération patrimoniales	20 702			
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	530 702		480 000	480 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 455 407	283 176	6 572 374	6 855 550
U21- Virement de la section de fonctionnement	1 595 963			730 450
001- Reprise résultat n-1	72 630			
TOTAL BUDGET	6 124 000			7 586 000



RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTAL :
7 586 000 €

Dépenses réelles 5,48 M€ - 8,9% **synthèse** **Recettes réelles** 6,38 M€ - 2,3%

Les études, travaux et équipements

Ces dépenses figurent aux chapitres 20, 21 et 23.
En intégrant les reports, elles s'élèvent à

4,4 M€

PRINCIPALES DÉPENSES

Reports 2024	350 000 €
Matériel et mobilier scolaire	48 000 €
Mobilier et matériels pour les autres services	119 000 €
Extension du cimetière	362 000 €
Le gros entretien et les aménagements des bâtiments scolaires	78 000 €
Les aménagements, les installations et les grosses réparations dans les bâtiments communaux	259 000 €
Restauration collection sur les Anciennes Brasseries	128 000 €
Aménagement d'une ludothèque	173 000 €
Aménagements divers de terrains	110 000 €
Les opérations du PPI (cf page ci-contre)	

Tendance

+ 1,6%

Le programme 2025 reste dense, diversifié et adapté au plan de charge de nos services techniques.

Poids

80%

L'enveloppe de travaux est fixée en fonction des priorités du PPI, qui est modifié à chaque nouvelle priorité.

LES CHIFFRES CLÉS DU PPI 2025

Complexe sportif Léo Lagrange 14 000 €

Complexe sportif Marie Marvingt 36 000 €

Stade Darnys 360 000 €

Requalification des Brasseries 380 000 €

Groupe scolaire Jules Romains 50 000 €

Groupe scolaire André Vautrin 84 000 €

Groupe scolaire St Exupéry 30 000 €

Espace multi-activités 1 800 000 €

Parc de l'Hôtel de Ville 60 000 €

Le remboursement de la dette

l'annuité pour 2025

Ces dépenses figurent au chapitre 16 et s'élèvent à

1,08 M€

PRINCIPALES DÉPENSES

Remboursement du capital
de la dette bancaire
1 080 000€

Tendance

- 35,3%

À la clôture de l'exercice 2024, Maxéville affiche une dette de 7 928 K€. Deux emprunts de la Caisse d'épargne sont arrivés à maturité en 2024. Pour l'exercice 2025 qui s'annonce, Maxéville remboursera un total d'annuité de 1 357 K€.

Cette baisse est également liée à la fin de l'échéance de l'emprunt EPFL souscrit pour acquérir le site industriel des Grandes Brasseries.

Poids

20%

Maxéville dégage ainsi une marge de manœuvre afin d'envisager la réalisation d'un nouvel emprunt en 2025.

La capacité de désendettement sera estimée pour 2025 à 6 ans et 4 mois.

On citera aussi...

les dépenses d'ordre de la section

Opérations d'ordre patrimoniales
(chapitre 041)
87 000€

Les opérations comprenant les régularisations comptables figurent dans les opérations d'ordre du budget.

Il s'agit de la comptabilisation des travaux en régie et de l'amortissement d'une subvention d'équipement.



Les subventions

Ces recettes sont inscrites au chapitre 13 et s'élèvent à

592 000 €

PRINCIPALES SUBVENTIONS

Subventions espace multi-activités
200 000 €

Subventions stade Darnys
(solde) 99 000 €

Subventions pour le
groupe scolaire St Exupéry
(solde) 187 000 €

Subvention CAF Ludothèque
106 000 €

POUR MÉMOIRE, SUBVENTIONS INSCRITES EN FONCTIONNEMENT

340 000 €

dont DPV 2023

Réhabilitation groupe scolaire
Jules Romains
100 000 €

DPV 2020

Stade Darnys
240 000 €

Tendance

- 15,3 %

Les subventions mentionnées ci-contre correspondent à une partie seulement du total notifié. Les montants inscrits au budget correspondent en effet à la part mobilisable en 2025 qui varie selon le rythme d'avancement des travaux et les modalités de versement des subventions fixées par nos partenaires.

Poids

11 %

Les subventions représentent 11% des recettes réelles d'investissement, et celles versées dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV figurant en section de fonctionnement) viennent s'ajouter à l'enveloppe.

L'emprunt

Le besoin d'emprunt figure au compte 1641 et s'élève à

3,2 M€

À RETENIR...

En cas de souscription du nouvel emprunt de 3,2 M€ en cours d'année, la dette de la Ville atteindra 10,5 M€ en fin d'exercice.

Tendance

+ 39,8 %

Le recours à l'emprunt est conforme à la stratégie de financement du PPI et sera nécessaire pour faire face aux prévisions du PPI. Par conséquent, il ne sera réalisé que si le taux de réalisation des travaux le nécessite.

Poids

59 %

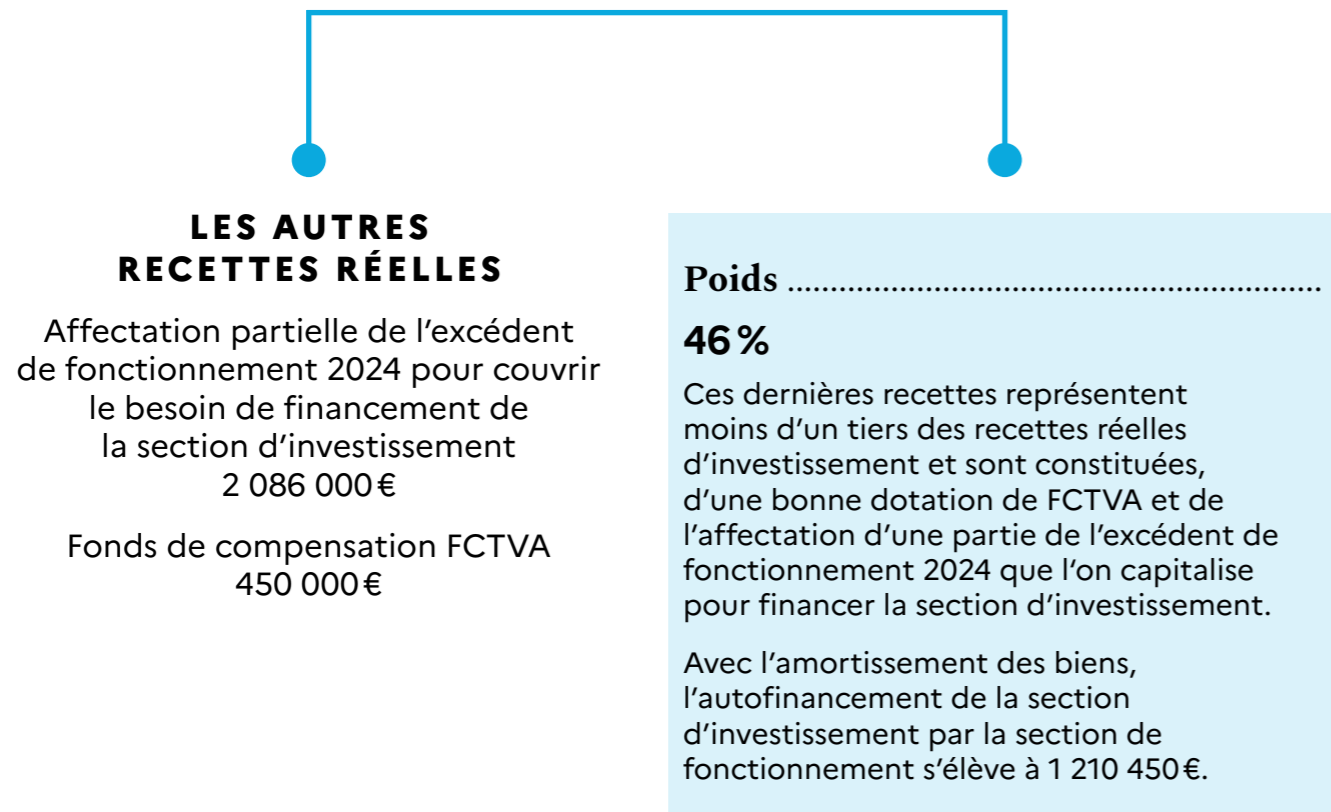
Le contexte financier redevient un peu plus favorable au niveau des taux d'intérêts.

	Capital restant dû au 01/01/2025	Remboursement capital en 2025	Nouvel emprunt en 2025	Capital restant dû au 31/12/2025
Dette ville	7 928 604 €	1 051 017 €	3 250 000 €	10 127 587 €

Les autres recettes

Les autres recettes d'investissement (chapitre 10) sont principalement issues de l'autofinancement et s'élèvent à

2 536 000 €



On citera aussi...

les recettes d'ordre de la section

Amortissements des biens
(au chapitre 040)
480 000 €

Virement entre sections
(au chapitre 021)
730 450 €

Conclusion

Le vote du budget est toujours un moment fort et important. Il concrétise la mise en œuvre des projets municipaux, en optimisant la gestion financière. Aussi, la finalité de la préparation budgétaire ne doit pas être seulement comptable mais également humaine, au service de tous et d'une vision harmonieuse du service public, afin de construire un avenir solide.

Ces dernières années, la ville de Maxéville s'est attachée à contenir ses dépenses de fonctionnement mais les marges de manœuvre se rapprochent désormais de leurs limites.

Au-delà donc de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, le maintien de la pression fiscale, un endettement maîtrisé et un fort volume d'investissement resteront les trois priorités du budget 2025.

Les importants investissements réalisés pendant le mandat ont permis de répondre aux besoins des habitants, de transformer la ville et de la préparer aux défis de demain.

ville de
Maxéville

Budget primitif 2025